

BIM : les produits d'épargne éthiques et solidaires en France

Anne-Claude CREUSOT mardi 25 mai 2004

Nous proposons aujourd'hui de nous intéresser aux organismes d'épargne éthique et d'investissement solidaire en France et en Europe à partir de l'ouvrage de Jean-Paul Vigier intitulé « Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire » et publié en 2003 par les éditions Charles Léopold Mayer.

Jean-Paul Vigier est l'ancien président-fondateur de la SIDI (Société d'Investissement et de Développement International). Cette société, créée à l'instigation du CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) a pour vocation de financer des créations d'entreprises dans les pays en développement. Elle est notamment devenue actionnaire de plusieurs institutions de microfinance connues comme Bancosol en Bolivie. Jean-Paul Vigier est également l'ancien président fondateur du label Finansol, initiative qui permet de distinguer les produits d'épargne alternative en France.

Si le thème de la finance éthique et solidaire n'est pas directement lié à la microfinance, les ponts existent. Comme nous l'avons vu il y a deux semaines à travers le BIM d'ADA consacré aux fonds d'investissement en microfinance, beaucoup de ces instruments ont pour investisseurs finaux des particuliers, qui cherchent à donner une utilité sociale à leurs placements.

Jean-Paul Vigier qui a vécu de près l'émergence de nombreux organismes d'épargne éthique et d'investissement solidaire, retrace dans son ouvrage l'historique de ces mouvements créés en France et en Europe et fait le bilan des produits financiers à disposition des particuliers investisseurs. Malgré le marasme actuel de la bourse, ces produits continuent d'avoir un succès, les populations des pays du Nord étant de plus en plus soucieuses de l'éthique des entreprises dans lesquelles leurs économies vont aller, et de faire des placements utiles socialement.

Qu'est-ce qu'un produit financier éthique ou solidaire ? L'essentiel des placements des particuliers comme des personnes morales dans les pays du Nord se fait par l'intermédiaire d'OPCVM (Organes de placement de valeurs immobilières). Les outils de ces investissements sont les SICAV (Société d'investissement à capital variable) ou les FCP (fonds communs de placements). Ces outils ont pour tâche d'acheter en Bourse, des valeurs de sociétés cotées en bourse et ensuite de vendre le portefeuille constitué à des personnes physiques ou morales sous forme de parts (actions ou obligations). Pour ces personnes, l'avantage est de bénéficier d'un rendement sur leur argent et de pouvoir revendre facilement leurs parts en cas de besoin.

Placements éthiques

Les placements éthiques sont des fonds placés en bourse mais qui sélectionnent les entreprises qui constituent le portefeuille. Les investisseurs, en fonction de leurs conceptions morales, éliminent des entreprises dont la production leur paraît dangereuse ou néfaste pour l'environnement ou la santé par exemple. Pour celles qui travaillent dans les pays en développement, on tiendra compte de leur attitude face au respect du droit du travail, à la juste rémunération des travailleurs, à la protection des ressources naturelles. Ces fonds ne proposent pas forcément de mécanisme de partage particulier.

Placement solidaires

Ce sont des placements ou des investissements qui ajoutent aux caractéristiques des fonds éthiques, l'acceptation soit d'un revenu diminué, soit d'un risque supplémentaire en vue de financer des actions de solidarité. Il existe les fonds de partage pour lesquels la solidarité se manifeste au niveau des revenus, c'est à dire qu'une partie de la rentabilité générée par l'épargne est distribuée sous forme de dons à des organismes solidaires (au Nord comme au Sud). Avec la dépréciation de la bourse depuis plusieurs années ce type de produits a de plus en plus de mal à générer des revenus.

Il existe également les investissements solidaires qui correspondent à une prise de participation directement dans le capital de sociétés de financement. Autrement dit, pour ce type de produits, la solidarité se manifeste au niveau de l'encours, c'est à dire la façon dont est utilisée l'épargne collectée.

L'épargne solidaire peut être collectée par des institutions financières solidaires (associations, fondations, etc.) qui vont l'utiliser directement pour financer des projets solidaires. Elle peut être également collectée par des établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité comme les banques par exemple, qui en assurent la gestion et acheminent tout ou partie de la collecte vers les institutions financières solidaires qui vont l'utiliser pour financer des projets solidaires.

L'auteur raconte ainsi l'histoire de la création du premier fonds de partage « Faim et Développement » créé à l'initiative du CCFD, et distribué par une Banque française, le Crédit Coopératif à partir de 1983. Le principe de ce produit financier est de garantir aux souscripteurs privés, le maintien du pouvoir d'achat de leurs économies et de faire donation de la part de revenu qui excède l'inflation. A l'origine, cet argent était exclusivement reversé à une société d'investissement, la SIDI. D'autres structures ont bénéficié par la suite du support financier de ce fonds de partage tels que l'ADIE ou le Fond France Active.

Inspirée des expériences de microcrédit dans les pays du Sud, l'ADIE propose des microprêts à des chômeurs désireux de monter leur propre activité en France.

Le fond France Active quant à lui propose d'une part, un système de garantie pour faciliter l'accès aux banques des créateurs d'entreprises ou entreprises d'insertion en France et d'autre part apporte des fonds propres aux entreprises en prenant des participations dans leur capital. A l'instigation de la Fondation France Active, deux grands syndicats français, ont suscité par la suite la création d'un nouveau produit financier appelé Insertion emploi. Par rapport au fonds de partage « Faim et Développement », ce nouveau produits présente deux originalités : Le portefeuille de ce fonds est constitué d'entreprises françaises sélectionnées selon des critères éthiques à partir de leur comportement social (pas de licenciement abusif, respect strict du code de travail, etc.) et d'autre part, 10% de son capital est investi directement dans des entre-

prises non cotées en bourse qui embauchent des chômeurs ou qui créent de l'emploi dans des zones à faible potentiel économique en France.

Sur la base de ces expériences et d'autres racontées dans l'ouvrage, a été créé en France en 1997, le label Finansol, dont le principe est de distinguer les produits d'épargne solidaire des produits d'épargne classique. En 6 ans, le nombre de produits d'épargne labellisés est passé de 7 à 38. Ce label vise à donner aux épargnants français une garantie de transparence, d'éthique et de solidarité aux produits d'épargne qui en bénéficient. Ce label distingue à la fois des produits d'investissement solidaire (au moins 10 % de l'encours doivent être destinés au financement de projets solidaires) et des produits de partage (au moins 25 % des revenus doivent être donnés à des organismes solidaires). Fin 2001, l'encours global généré par l'ensemble des produits financiers labellisés était de 260 millions d'euros, répartis en 71% d'encours socialement responsable et 29% en encours solidaire. L'encours global avait permis de générer 2 millions d'euros de dons. Le nombre d'épargnants solidaires était à fin 2001 de 27 000 personnes. Cette initiative a été la première du genre en Europe. Nous vous parlerons d'initiatives européennes dans un prochain BIM.

Anne-Claude Creusot - GRET

pour Espacefinance

Pour se procurer l'ouvrage de Jean-Paul Vigier :

Editions-Diffusion Charles Léopold Mayer

38 rue Saint-Sabin

F75011 Paris France Tél : 33 1 48 06 48 86

Pour en savoir plus sur les produits d'épargne éthiques et solidaires :

Voir le site de Finansol : www.finansol.org/